

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 29 MARS 2023

Convocations adressées le : jeudi 23 mars 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 8

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 2

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10

Nombre de titulaires en exercice : 13

### **Titulaires présents :**

Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALEE ; Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU ; Laurent RAYMOND.

### **Suppléants à voix délibérative :**

Lionel AUDIGER ; Michel PADONOU

### **Suppléants sans voix délibérative :**

*Néant*

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

*Néant*

### **Absents excusés :**

Frédéric AUGIS ; Alain BENARD.

### **Secrétaire de séance :**

Franck MAZET

Monsieur Christophe BOULANGER, Président, donne lecture du rapport suivant :

La qualité de l'air est un enjeu majeur pour la santé et l'environnement. En France, le coût de la pollution atmosphérique est évalué de 70 à 100 milliards d'euros par an par la Commission d'enquête du Sénat (rapport remis en 2015). Sur la période 2016-2019, Santé publique France estime que « chaque année près de 40 000 décès seraient attribuables à une exposition des personnes âgées de 30 ans et plus aux particules fines (PM2,5) ».

L'État, les collectivités territoriales, les entreprises, les citoyens et les organisations non gouvernementales doivent conjuguer leurs efforts pour garantir à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé ([www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)).

Au niveau européen, les directives (2004/107/CE et 2008/50/CE) fixent les normes sanitaires à respecter. En France, la surveillance de la qualité de l'air est obligatoire depuis 1996 et organisée aujourd'hui selon le Plan national de surveillance de la qualité de l'air ambiant (PNSQA). Tandis que le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) fixe la stratégie de l'État pour réduire les émissions de polluants atmosphériques au niveau national.

Cadré par l'article 64 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, il combine les différents outils de politique publique : réglementations sectorielles, mesures fiscales, incitatives, actions de sensibilisation et de mobilisation des acteurs, action d'amélioration des connaissances.

Dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants, le préfet de département est tenu d'élaborer un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), outil de planification qui vise à reconquérir et à préserver la qualité de l'air sur le territoire, en ramenant la concentration en polluants dans l'atmosphère à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires. La préfecture d'Indre-et-Loire avec l'appui technique de la DREAL Centre-Val de Loire a engagé le 13 octobre 2020 la révision du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération tourangelle.

Les groupes de travail impliquant l'ensemble des acteurs territoriaux concernés par la qualité de l'air sur les thématiques de mobilité, de chauffage résidentiel et d'activités économiques ont permis de construire une première version du plan, comportant 26 fiches-actions. Tours Métropole Val de Loire est impliquée dans 21 d'entre elles, soit en tant que pilote ou co-pilote (10 fiches-actions) soit en tant que simple partenaire (11 fiches-actions).

Il existe trois catégories d'actions, celles qui visent à :

- mieux connaître la qualité de l'air sur notre territoire et les différentes sources de pollution ;
- accompagner le changement de comportements et le développement d'alternatives aux activités polluantes ;
- réduire les émissions de polluants atmosphériques par des mesures coercitives.

Le projet de plan d'action du PPA a été présenté et validé à l'issue du comité de pilotage du 27 juin 2022, puis soumis au Conseil Départemental de l'Environnement des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERTS) d'Indre-et-Loire le 15 octobre 2022, qui a émis un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article R.341-1 du Code de l'environnement.

Par courrier en date du 07 février 2023, le Préfet a sollicité l'avis du Syndicat des Mobilités de Touraine sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération tourangelle.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur le territoire des 22 communes de Tours Métropole Val de Loire ainsi que sur les communes de La Ville-aux-Dames, Vouvray, et Vernou-sur-Brenne. Sa mission principale est de construire une offre de transports en commun urbain durable, de qualité, attractive et accessible à tous, tout en promouvant les mobilités douces et partagées.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine est ainsi fortement impliqué dans l'amélioration de la qualité de l'air sur l'agglomération tourangelle : développement de l'offre de transports en commun, mise en place de sites propres pour le bus (ligne Tempo) et le tramway (à propulsion électrique), renouvellement de la flotte de bus diesel pour des modèles plus récents et moins émissifs et récemment, introduction des bus au gaz destinés à équiper l'ensemble de la flotte à l'horizon 2024. Le bilan LOTI de la première ligne de tramway a ainsi mis en évidence l'apport de cet investissement pour la réduction du trafic automobile et l'amélioration de la qualité de l'air. La part modale de la voiture a diminué de 4 points, passant de 55.9% des déplacements à 51.8%, au profit de la part modale des transports en commun. Concernant la qualité de l'air, on observe entre 2010 et 2016, une diminution des émissions des oxydes d'azote et des particules en suspension, et une stabilisation des émissions de GES, notamment grâce à l'impact favorable du tramway sur les pratiques de mobilité.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine a également développé ses interventions au profit des mobilités douces, solidaires et partagées : création de 15 parcs de stationnements vélos sécurisés (592 places), ouverture en 2017 de l'Accueil Vélo et Rando, équipement dédié à la promotion du vélo et de la marche à pied, soutien au service d'autopartage CITIZ (20 voitures sur 14 stations en 2023), financement des trajets de covoiturage domicile-travail effectués via l'application Klaxit (à compter de

2022), accompagnement des initiatives des acteurs locaux (Collectif Cycliste<sup>37</sup>, SCIC Veloop, Wimoov...) et conseil en mobilité auprès des employeurs du territoire.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine est en charge de l'élaboration du Plan de Mobilité, document de planification fixant sur son ressort territorial les principes qui régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement, et visant à assurer un équilibre entre les besoins en matière de mobilité, d'accès au territoire et la protection de la santé et de l'environnement.

Il a pour principal objectif de réduire l'utilisation de la voiture au profit des modes alternatifs. Le Plan de Déplacements Urbains de 2013 avait déjà pleinement pris en compte les objectifs de « qualité de l'air » en confiant à LIG'AIR la modélisation des effets attendus du Plan d'actions sur les émissions et sur l'exposition des personnes et en proposant des indicateurs de suivi de la qualité de l'air. Le futur Plan de Mobilité de l'agglomération tourangelle, dans la continuité du PDU de 2013, devra de même prendre en compte les exigences du Plan de Protection de l'Atmosphère III et s'attacher à fixer des objectifs spécifiques de qualité de l'air.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine est directement associé à l'ensemble des études et démarches visant à améliorer la desserte du territoire, notamment ferroviaire, ainsi que l'intermodalité : projet de ligne 2 de tramway, études sur le pôle gare de Saint-Pierre-des-Corps, études de réouverture des gares de Fondettes et la-Ville-aux-Dames, projet de SEM, Autoroute Bas Carbone, convention Logistique Urbaine avec le groupe La Poste.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine gère l'Observatoire des Mobilités et le Modèle Multimodal de Déplacements, outils indispensables d'évaluation et d'aide à la décision mais aussi de sensibilisation aux enjeux liés aux transports : réduction des gaz à effet de serre et lutte contre le changement climatique, qualité de l'air et santé, bruit, sécurité... L'Enquête Mobilité Certifiée CEREMA de 2019 a été accompagnée d'un DEEM (Diagnostic Energie et Emissions des mobilités) qui permet de mieux comprendre les consommations énergétiques et les émissions de polluants liées aux mobilités des habitants, lesquelles représentent 38% des GES émis sur le territoire.

En tant qu'Autorité organisatrice de la Mobilité, le Syndicat des Mobilités de Touraine est appelé à émettre un avis sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère, en particulier sur les fiches concernant la mobilité.

**Le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère et les fiches appellent les remarques suivantes de la part du Syndicat des Mobilités de Touraine :**

1. Les résultats de l'enquête Mobilité de 2019, réalisée à l'échelle du département, sont accessibles à tous sur la plateforme <https://emc2-touraine-mobilites.scan-datamining.com/> et auraient pu utilement compléter le diagnostic du PPA III (chapitre 4.4 *Transport et mobilité*).

2. Le chapitre 6.5 consacré aux « *Principaux leviers d'action* » pointe le transport routier comme un secteur particulièrement émissif (oxydes d'azote et particules) et préconise d'agir sur le nombre de véhicules en circulation et le remplacement des véhicules les plus anciens. La stratégie nationale propose également d'agir sur la demande de transports et de réduire les déplacements en modifiant nos modes de consommation et notre urbanisme : développement du télétravail, circuits courts, densification et mixité urbaine, relocalisation des emplois, veille sur le e-commerce etc.
3. **Fiche MOB 1 : « Mettre en place une ZFE... » :**
  - a. Remplacer « PDU de TMVL » par « Plan de Mobilité de l'agglomération tourangelle » (et dans tout le document)
  - b. Financement, aides, éléments de coûts : rajouter « *Subvention possible par le Fonds Vert sur l'accompagnement à la mise en place des ZFE-mobilités* ».
4. **Fiche MOB 3 : « Développer le covoiturage » :**

Entre la rédaction des fiches et la consultation des Personnes Publiques Associées, le Syndicat des Mobilités de Touraine a mis en place, à compter de février 2022, une action de cofinancement des trajets de covoiturage domicile-travail effectués via l'application Klaxit : tous les trajets dont l'origine ou la destination est situé sur le ressort du SMT sont concernés. Il est donc proposé de modifier les points suivants :

  - Dans le paragraphe « Porteurs de l'action » : enlever Rezo'Pouce : l'opérateur ne peut être considéré comme un pilote ou porteur de l'action
  - Dans le paragraphe « Partenaires techniques » : rajouter Rezo'Pouce et Klaxit
  - Dans le paragraphe « Objectif principal » : rajouter « *et Klaxit* » dans la parenthèse « *(notamment Rezo'Pouce sur les CCTEV et CCTVI)* »
  - Dans le paragraphe « Etapes et calendrier... » rajouter :
    - Déploiement de la solution Klaxit : à compter de février 2022
    - Sensibilisation : à compter de février 2022 sur le périmètre du SMT
    - Observatoire du covoiturage : 2022 à l'échelle du SMT
    - Schéma des aires de covoiturage : 2023/2024 : maîtrise d'ouvrage et échelle à discuter avec partenaires
    - Intégration du covoiturage dans l'offre multimodale : à étudier dans la future Délégation de Service Public des transports en commun urbains
  - Dans le paragraphe « Financement, aides et éléments de coûts » : rajouter « A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les actions de promotion du covoiturage peuvent être subventionnées à hauteur minimale de 50 % :

schéma directeur, lignes de covoiturage, outils numériques, communication, financement des trajets etc. dans le cadre du Fonds Vert et du Plan National Covoiturage. ».

- Dans le paragraphe « Indicateurs... » :
  - Enlever toute la ligne : « *le nombre de personnes déclarant covoiturer 1 fois par semaine* » :
  - Rajouter les indicateurs suivants pour le SMT et Klaxit : nombre d'inscrits, nombre de covoitureurs (passagers / conducteurs), taux de réussite, nombre de trajets, total km et classes de distances, CO2 évité, incitation financière – fréquence de mise à jour : mensuelle

**5. Fiche MOB 8 : Développer l'offre ferroviaire :**

- Dans le paragraphe « Liens Plans et Programmes », rajouter : Plan De Mobilité de l'agglomération tourangelle.

**6. Fiche MOB 10 : Accélérer le renouvellement des flottes de véhicules :**

- Dans le paragraphe « Justification de l'action » remplacer « *l'obligation pour les Autorités Organisatrices de la Mobilité de plus de 150 000 habitants* » par « *l'obligation pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 150 000 habitants* »
- Dans le paragraphe « Description et mise en œuvre » : supprimer la dernière phrase, hors de propos dans cette fiche : « *L'action cherchera à capitaliser les accords passés ou les plans de mobilité entreprise existants et à valoriser une démarche exemplaire de mobilité domicile-travail* »

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** les Directives européennes 2008/50/CE et l'article 8 de la directive n° 96/62/CEE du 27 septembre 1996 concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant ;

**Vu** les articles L222-4 à L. 222-7 et R. 222-13 à R. 222-36 du Code de l'environnement ;


**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi française n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) ;

- **APPROUVE** le projet de plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération tourangelle 2019-2030 ayant pour objet de réduire les émissions de polluants atmosphériques en vue d'améliorer la qualité de l'air et ainsi protéger la santé de tous.

Le Comité adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Franck MAZET</p> 	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>  <p>Laurence MARIN</p> 
--	--